

COMPTE - RENDU DE LA REUNION n°30

Une plantation mélangée plus adaptée grâce au Label Bas Carbone

Journée internationale des forêts

25 mars 2025 – Velesmes-Echevannes (70)
41 participants

En partenariat avec Fransylva, le CNPF BFC a organisé le 25 mars 2026 après-midi une visite en forêt sur la commune de Velesmes-Echevannes, dans le secteur de Gray. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la Journée internationale des forêts et a réuni une quarantaine de participants, propriétaires privés, membre du CETEF formation, élu de la forêt privée (CNPF – FRANSYLVA), représentants de la forêt publique (COFOR), conseillers municipaux, entreprise de bucheronnage/débardage, agents de la DDT70, pépiniériste (ROBIN) et un apiculteur.

Après une présentation de la forêt privée de Haute-Saône et de qui fait quoi en forêt privée, le propriétaire et le gestionnaire de la forêt ont présenté la forêt et la gestion pratiquée. Le groupe (40 personnes) a pu découvrir un reboisement consécutif à une attaque de scolytes sur épicéa. Le mélange et le choix des essences (chêne sessile, chêne pubescent, cèdre et alisier) devraient permettre l'installation d'un peuplement adapté aux conditions du site et au climat à venir.



La forêt du département de Haute-Saône :

- Surface forestière : 228 000 ha soit 42 % du département
- La forêt privée : 102 000 ha soit 45 % de la surface forestière
 - dont 31 000 ha gérée conformément à un plan simple de gestion (300 unités) ou à un Code des bonnes pratiques sylvicoles (85 unités)
- au premier rang régional pour la récolte de feuillus et la mobilisation en chêne
- la grande propriété privée (propriété > 25 ha) couvre autant de surface que la petite propriété (propriété < 4 ha)



L'appui du CNPF BFC a permis au propriétaire de bénéficier d'aides du groupe La Poste au titre du Label Bas-carbone sur les 5,5 ha concernés.

La forêt contribue à l'atténuation du changement climatique, car elle séquestre et stock le carbone atmosphérique (CO2). Ce puits de carbone est néanmoins fragilisé par les à-coups climatiques et les ravageurs.

Certaines opérations sylvicoles, comme les plantations qui reconstituent une forêt ayant préalablement subi un dépérissement intense, sont de nature à renforcer ou maintenir la séquestration du CO₂ en forêt. Ces travaux de plantation ou de balivage... favorables à la séquestration et au stockage de CO₂, sont encouragés par la labélisation bas carbone et une aide financière d'une entreprise.



Il a été rappelé que **le rôle du forestier est de constituer le mélange à la plantation, puis d'assurer, par les travaux, le maintien de celui-ci sur les 20 premières années**. Des diagnostics à 10 et 20 ans seront nécessaires (qualité des tiges, état sanitaire, dominance d'une ou plusieurs essences sur les autres, élagage naturel...). Ils guideront les futures interventions (travaux avant 20 ans et éclaircies après 20 ans).

Pour en savoir plus sur les méthodes : la page du CNPF [Forêt et Carbone](#) – le site [Label bas carbone - Ministère de la transition énergétique](#)

Damien CHANTERANNE – Ingénieur départemental (70 – 90) – Référent projets carbone CNPF BFC